

Avis de la CLE

Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents

Un projet de Plan d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) relatif à la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et de ses affluents, porté par l'Établissement public Loire (EP Loire), est soumis à l'avis de la CLE du SAGE Sioule au titre de l'article L213-12 du code de l'environnement.

Une consultation dématérialisée a été conduite du 5 au 19 novembre 2021 minuit sur la base des documents fournis par l'EP Loire et d'une note explicative intégrant un projet d'avis.

A l'issue de cette consultation numérique, les membres de la CLE :

- **Considèrent que**, avec la mise en place de la GEMAPI et prochainement le transfert des digues domaniales aux EPCI-FP (2024), **une organisation doit être mise en place**, les territoires administratifs de chacune n'étant résolument pas adaptés à l'enjeu des inondations sur le bassin de la Loire.
- **Considèrent que l'EP Loire est un acteur stratégique sur le bassin de la Loire, le seul à disposer d'une vision d'ensemble du territoire (amont/aval, rive droite/rive gauche) et transversale de la gestion des inondations et plus globalement de la gestion de l'eau**. Sa légitimité à œuvrer sur les inondations n'est plus à démontrer et, est d'autant renforcée par sa capacité à rechercher sans cesse des axes d'innovation (changement climatique, intégration environnementale des infrastructures de protection, intégration des sciences sociales, ...).
- **Considèrent que le PAIC propose une organisation pertinente et cohérente tout en gardant une certaine souplesse pour les EPCI délégataires**. La mise en place de plateforme de proximité assurera une réactivité sur le terrain et le maintien de contacts privilégiés directs avec les collectivités locales et les éventuels prestataires.
- **Soulignent qu'il serait pertinent que les EPCI délégataires puissent conserver une possibilité de désengagement et une maîtrise du budget investi localement**.
- **Soulignent qu'il est nécessaire de rechercher des sources de financements complémentaires (fonds Etat, fonds européens, ...)**.

EN CONCLUSION

La CLE du SAGE Sioule émet un
AVIS FAVORABLE
au Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) pour la gestion des
infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents.

Ebreuil, le 22 novembre 2021

Gilles JOURNET

Président de la CLE

